Document d'Informations Clés

baloise

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Olympus invest de Baloise Belgium SA (ci-après « Baloise »), appartenant au Baloise Group.
Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations ou visitez le site web www.baloise.be.
Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. www.fsma.be
Document d'Informations Clés a été établi le 06.10.2026.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit?

Type

Olympus invest est une assurance vie individuelle multi-optionnelle, dans le cadre de laquelle un rendement garanti par Baloise (branche 21) peut être combiné à un rendement qui est associé à des fonds d'investissement (branche 23).

Objectifs

Investisseurs de détail visé

Prestations d'assurance

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur risques



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 année(s). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Le(s) fonds interne(s) à ce produit est(sont) le(s) suivant(s):

Olympus Fund	Euro Cash Fund

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur représente le niveau de risque de toutes les options d'investissement possibles, allant de la classe de risque 1 à 3 sur 7, (où "1" est la classe de risque la plus faible et "7" la classe de risque la plus élevée).
Baloise garantit les prestations du volet de la Branche 21. Étant donné que le volet Branche 23 ne prévoit pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. En ce qui concerne le volet Branche 21, vous bénéficiez d'un système de protection des consommateurs (voir la section "Que se passe-t-il si Baloise n'est pas en mesure d'effectuer les versements?"). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

Que se passe-t-il si Baloise n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Privilège légal Les contrats d'assurances vie constituent, par gestion distincte, un patrimoine spécial qui est géré séparément au sein des actifs de Baloise. En cas de faillite, ce patrimoine spécial est utilisé prioritairement afin d'exécuter les engagements à l'égard des preneurs d'assurances, des assurés ou des bénéficiaires qui tombent sous cette gestion distincte. **Fonds de garantie pour les services financiers** Pour le volet de la Branche 21 vous avez droit à une intervention financière du Fonds de garantie. Elle est égale à la valeur de rachat du volet de la Branche 21, diminuée des taxes applicables, et limitée à 100.000 EUR par personne et par entreprise d'assurances. Vous trouverez plus d'informations sur https://www.fondsdegarantie.belgium.be/fr. Il n'y a pas de protection du capital ni de garantie de rendement pour les contrats d'assurance-vie de la Branche 23.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

La réduction des revenus montre l'effet que le total des coûts à payer a sur le rendement de votre investissement. Les coûts totaux comprennent les coûts uniques, fixes et accessoires.

Les montants indiqués correspondent aux coûts cumulatifs du produit lui-même pour trois périodes de propriété différentes.

Les montants et pourcentages illustrent l'impact des coûts totaux sur le rendement d'un investissement de 10 000 EUR:
- si l'on sort du produit après un an;
- si l'on sort après la moitié de la période recommandée;
- si l'on sort à la fin de la période recommandée.

Les chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir. La personne qui vous vend ce produit ou qui vous conseille sur ce produit peut vous facturer d'autres coûts. Le cas échéant, elle vous donne des informations sur ces coûts et vous montre l'incidence de tous les coûts sur votre investissement au fil du temps.

Exemple d'investissement: 10 000 EUR	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 8 ans (Période de détention recommandée)**
Coûts totaux	**262 EUR à 502 EUR**	**395 EUR à 2 810 EUR**
Incidence des coûts annuels (*)	2,7 % à 5,1 %	0,5 % à 3,0 %

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0 % avant déduction des coûts et de 1,5 % après cette déduction.

a79c75f0-b2e6-4a0b-819c-3cf7bda8e19e

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre ce qui suit:

L'effet que les différents types de coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée;
La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		**Incidence des coûts annuels si vous sortez après 8 ans.**
Coûts d'entrée	2,5 % du montant que vous payez au moment d'entrée dans cet investissement. Il s'agit du maximum que vous pouvez payer ; vous pouvez payer moins. Ces frais comprennent les coûts de distribution de votre produit.	2,5 %
Coûts de sortie	Les frais de sortie ne s'appliquent pas si vous conservez le produit jusqu'à la période de détention recommandée. Toutefois, des frais de sortie peuvent s'appliquer en cas de rachat anticipé.	0,0 %
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	Il s'agit du coût total (TER) que nous et les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	Contrat d'assurance 0,0 % Option d'investissement 0,2 % - 2,6 %
Coûts de transaction	0,0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais facturés lors de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction du nombre d'achats et de ventes.	Contrat d'assurance 0,0 % Option d'investissemen 0,0 % - 0,3 %
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Contrat d'assurance 0,0 % Option d'investissement 0,0 %

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 an(s).

Comment puis-je formuler une réclamation?

En cas de plaintes, vous pouvez vous adresser:
- Au service des plaintes de Baloise: City Link, Posthofbrug 16 à 2600 Antwerpen, Tél. 078 15 50 56 ou vi+O11:T11a plainte@baloise.be
- Ombudsman des assurances: square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, Tél. 02 547 58 71 www.ombudsman-insurance.be

Autres informations pertinentes

Ce document d'informations clés est complété par le Document d'Information Spécifique à chaque option d'investissement. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons aux Conditions Générales et le Règlement de gestion. Nous vous conseillons de lire attentivement ces documents avant de souscrire à ce produit.

Fiscalité

Pour plus d'informations, veuillez consulter notre brochure d'info 'Aspects fiscaux de l'assurance vie' que vous pouvez consulter sur notre site web www.baloise.be

a79c75f0-b2e6-4a0b-819c-3cf7bda8e19e